

NOTICE d'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

CONTRATS « MULTIRISQUES HABITATION » et « MULTIRIS »

La présente notice d'information a pour objet de satisfaire aux obligations d'information dans le cadre de la vente à distance prévues par l'article L112-2-1 du code des assurances.

Un spécimen des « Conditions Générales », et un tableau des montants et limites de garanties sont par ailleurs joints et détaillent les droits et obligations découlant du contrat proposé auxquels nous vous invitons à vous reporter.

Les informations concernant le prix (montant de la prime TTC), ainsi que les garanties, la durée de validité des informations fournies, les modalités de conclusion du contrat et de paiement de la prime figurent sur le document « Proposition d'assurance » dont vous conservez un double.

I - ASSUREUR:

Votre Contrat est souscrit auprès d'ALTIMA ASSURANCES Société Anonyme au capital de 26 965 400 €, RCS Niort 431 942 838, Entreprise régie par le code des assurances. – Siège : 275 rue du Stade 79180 Chauray

II - INTERMEDIATION:

ALTIMA COURTAGE, Société par Actions Simplifiée de courtage d'assurance et de réassurance au capital de 1 100 000 € entièrement libéré – siège : 275 rue du Stade 79180 Chauray - Garantie Financière et assurance conformes à la législation RCS Niort 413 990 102 - N° registre des intermédiaire – ORIAS - 07 000 818.

Autorité chargée du contrôle : ACPR, 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9.

L'exactitude de ces renseignements peut être vérifiée auprès de l'ORIAS, 1 rue Jules Lefebvre 75431 Paris Cedex 09 (www.orias.fr)

III - LIENS ET DISTRIBUTION:

La société ALTIMA COURTAGE est l'intermédiaire (courtier) d'ALTIMA ASSURANCES et filiale à 99,9% de celle-ci. Conformément à l'article L.521-2 du Code des assurances, il est précisé qu'ALTIMA COURTAGE n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Dans le cadre de son offre d'assurance habitation, ALTIMA COURTAGE ne travaille qu'avec la société ALTIMA ASSURANCES. En relation avec ce contrat, ALTIMA COURTAGE travaille sur la base d'une commission, c'est-à-dire une rémunération incluse dans la prime d'assurance.

IV - MODALITES DE SOUSCRIPTION:

L'assureur prend en compte la souscription à réception de la « Proposition d'assurance » acceptée par l'assuré, datée et signé par celui-ci, qui confirme l'accord sur la proposition de l'assureur et vaut demande de garantie.

La date de prise d'effet des garanties est celle demandée par l'assuré et qui figure sur ce même document.

L'assureur procède alors à l'envoi de la police, conforme aux indications figurant sur le document précité et qui constate l'engagement des parties. (en cas d'urgence, il peut être envoyé une note de couverture)

V - DROIT A RENONCIATION

Vous disposez d'un droit de renonciation pendant un délai de 14 jours à compter de la date de souscription du contrat. Ce délai ne commence toutefois à courir qu'à compter de la réception du présent document, dans le cas où vous auriez déjà souscrit avant d'avoir reçu celui-ci.

Le contrat ne peut donc produire d'effet avant l'expiration de ce délai, sauf accord exprès de votre part.

Dans ce cas, la preuve de cet accord est matérialisée par la «date d'effet proposée» figurant sur la proposition d'assurance signée par vous et qui sera reprise dans les conditions particulières.

Le renvoi de la proposition d'assurance dûment signée par vos soins vaut souscription du contrat.

Le contrat est souscrit pour une durée minimale d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il s'agit également de la durée maximale

En cas de renonciation dans le délai prévu, vous serez redevable d'un montant de prime proportionnel à la durée de la garantie écoulée entre la date de prise d'effet des garanties et date d'envoi de la renonciation.

(montant de la prime x nombre de jours / 365), à l'exclusion de toute pénalité.

La notification de la renonciation doit être effectuée auprès d'ALTIMA COURTAGE CS 88319 Chauray – 79043 Niort Cedex par lettre recommandée avec accusé de réception ; Le modèle de lettre de renonciation figure ci-dessous :

MODELE DE LETTRE DE RENONCIATION

Lettre Recommandée avec Accusé de réception

Contrat numéro : porter les références du contrat

Monsieur le Directeur,

Je porte à votre connaissance que j'exerce le droit de renonciation prévu par l'article L112 -2-1-II- 1° du code des assurances. concernant le contrat d'assurance en référence souscrit le [date]

Cette renonciation prend effet à compter de la date d'envoi de la présente, le cachet de la poste faisant foi.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur mes salutations distinguées

Signature

VI - LANGUE ET LEGISLATION CHOISIES POUR NOTRE RELATION

ALTIMA ASSURANCES et ALTIMA COURTAGE ont choisi la Loi française pour gouverner nos relations pré-contractuelles.

La loi applicable au contrat est la loi française.

ALTIMA ASSURANCES et ALTIMA COURTAGE s'engagent à n'utiliser que la langue française pendant toute la durée du contrat, sauf avis contraire de votre part.

VII – RECLAMATION - MEDIATION

En cas de désaccord à l'occasion de la distribution ou de la gestion de votre contrat ou d'un sinistre, vous devez d'abord consulter votre conseiller.

Toute réclamation peut être adressée à :

Par courrier : ALTIMA COURTAGE, CS 88319 CHAURAY, 79043 NIORT CEDEX ;

Par mail : reclamation@altima-assurances.fr ;

À partir du site internet ALTIMA ASSURANCES : www.altima-assurances.fr, rubrique « faire une réclamation ».

ALTIMA ASSURANCES s'engage :

À accuser réception de la réclamation dans les 10 jours ouvrables à compter de la date de réception de la réclamation sauf si une réponse vous est apportée avant l'expiration de ce délai,

À respecter un délai maximum de deux mois entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse.

Si le litige persiste, vous avez la possibilité de saisir le service réclamation d'ALTIMA ASSURANCES.

ALTIMA ASSURANCES est membre de la Fédération Française de l'Assurance - 26 boulevard Haussmann - 75009 Paris. En cas de désaccord persistant, vous pouvez, sans perdre votre droit d'agir en justice, adresser votre réclamation à :

LA MÉDIATION DE L'ASSURANCE
TSA 50110 - 75441 PARIS CEDEX 09

IX - AUTORITE CHARGÉE DU CONTRÔLE

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest – CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

X - NATURE DE L'INFORMATION :

Tous les renseignements fournis dans les présents documents ont un caractère commercial.